

Recommandations pour la mise en œuvre

La Commission cantonale de promotion de la santé propose 5 recommandations stratégiques aux acteurs de la promotion de la santé en vue d'assurer la qualité de chaque prestation. Celles-ci ont pour but de les guider dans l'élaboration et la conduite de projets afin que ces derniers soient autant pertinents que possible et qu'ils aient un impact maximisé auprès de la population cible.

- 1 Egalité des chances:** définir, pour chaque projet de promotion de la santé, la population visée et prendre en compte les populations vulnérables. Être attentif aux difficultés d'accès au projet de certaines populations et garantir l'inclusion de toutes les personnes concernées.
- 2 Politiques multisectorielles et développement durable:** identifier les secteurs sociaux et économiques ayant un impact sur la santé, pour favoriser les collaborations et la création d'objectifs communs. En parallèle, ajuster ces objectifs pour qu'ils répondent aux exigences de l'Agenda 2030 de développement durable du Canton du Valais.
- 3 Approche participative:** élaborer des prestations qui intègrent la participation active des individus et des collectivités, selon le degré souhaité (allant de l'information sur les enjeux d'une mesure donnée jusqu'à la co-décision, en passant par la co-construction).
- 4 Marketing social:** renforcer les compétences des institutions de promotion de la santé en matière de marketing social, dans le but d'influencer de façon positive les comportements et d'augmenter l'efficacité de la prévention.
- 5 Evaluation et monitoring:** promouvoir l'utilisation du document « Evaluation des programmes de prévention et de promotion de la santé en Valais » et en faire un guide pratique afin d'accompagner les responsables de projets dans leur travail en mettant en place dès le départ le monitoring ou l'évaluation.

Pour plus de renseignements, le rapport complet est disponible sur le site internet du Service de la santé publique:

www.vs.ch/web/ssp/promotion-de-la-sante

Programme cadre de promotion de la santé et de prévention des maladies et des accidents

Recommandations 2019 – 2022

Pour cette période, la CCPS souhaite fournir une méthodologie aux différents acteurs de la promotion de la santé, pour leur donner l'opportunité de perfectionner leurs mesures. Elle insiste sur le caractère crucial de la collaboration, non seulement entre les partenaires du domaine de la santé, mais aussi entre les différents secteurs sociaux et économiques. La mise en œuvre concrète des mesures et recommandations ci-après est le fait de l'ensemble des acteurs de la promotion de la santé et de la prévention des maladies et des accidents au sein de notre canton.



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de la santé publique
Commission cantonale de promotion de la santé

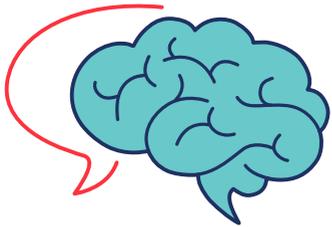
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Gesundheitswesen
Kantonale Kommission für Gesundheitsförderung



Alimentation et activité physique

- > Inciter la population à adopter des modes de vie sains, centré sur une alimentation équilibrée et la pratique d'une activité physique régulière.
- > Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre le diabète et du programme d'action cantonal « Bien dans ton corps ».

Santé psychique



- > Développer une stratégie cantonale sur la thématique de la santé psychique.
- > Mettre en œuvre un programme de promotion de la santé psychique chez les enfants et adolescents.
- > Traiter le problème du harcèlement entre pairs.

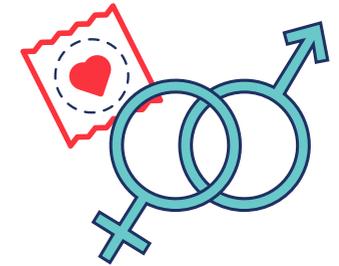
- > Offrir un soutien précoce aux personnes à risque et proposer de l'aide aux personnes souffrant d'addiction(s).
- > Mettre en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme.
- > Stimuler la collaboration et la coordination entre les acteurs de la prévention contre les mésusages des outils numériques (cyberdépendance), particulièrement auprès des jeunes.

Prévention et aide en cas d'addictions



Santé sexuelle

- > Développer une approche holistique pour la promotion de la santé sexuelle, incluant une mise en réseau et une coordination de tous les acteurs dans ce domaine.
- > Renforcer la lutte contre les IST à travers le dépistage et la prévention.



Dépistages liés aux maladies non transmissibles (MNT) et vaccinations

- > Elaborer des programmes de dépistages organisés (notamment du cancer du sein et du cancer colorectal).
- > Promouvoir la vaccination de maladies contribuant à l'apparition de cancers (p. ex. HPV et hépatite, responsables du cancer du col de l'utérus et du cancer du foie).

Santé des personnes de 60 ans et plus (60+)

- > Prévenir l'apparition de maladies chroniques et de dépendances parmi les seniors.
- > Assurer la suite de la mise en œuvre du programme cantonal « promotion de la santé des seniors ».

